



ENVIRONNEMENT
TERRITOIRES
AUTOROUTES
ET MER

Déclaration préalable Cfdt

Comité Technique Ministériel

24 octobre 2013

Les sujets inscrits à l'ordre du jour démontrent, s'il en était besoin, qu'il ne sert à rien de se précipiter. C'est bien le sens de nos perpétuelles interventions sur la qualité de notre dialogue social et nos souhaits constants de l'améliorer. C'est le sens, aussi, de nos demandes récurrentes de véritables études d'impacts ; pas les études d'impacts législatives mais de réelles études d'impacts des conséquences des décisions d'évolutions sur les hommes et les femmes concernés et leurs services.

Ainsi, les ouvriers des parcs et ateliers sont transférés depuis les années 2010, soit 3 ans. Nous allons seulement aujourd'hui, au cours de cette séance, apporter, sans doute, les dernières pierres à l'édifice.

C'est un peu la même chose pour le point 4 avec, le plus souvent, des échanges avortés parce que c'est urgent, parce qu'il ne faut plus rien bouger sous peine de repartir pour de nouvelles aventures. Ce n'est pas notre conception du dialogue social et nous ne pouvons que regretter de nouveau la faiblesse de nos marges de manœuvre pour négocier, débattre et faire progresser le droit.

Ce qui va très vite et fait de plus en plus mal, par contre, ce sont les suppressions d'emplois comptables.

La crise est là, il faut réduire, couper, trancher et l'intendance suivra. Si nous soutenons la signature d'accord pour la prévention des Risques Psycho-sociaux (RPS), en raison de nos engagements pour l'améliorer et les orientations qu'il porte, il est urgent d'infléchir les orientations en terme d'emplois. Ce n'est pas le cas sur le dossier ADS et ATESAT dont les premières suppressions ont été mises en œuvre dès cette année alors que la loi n'a pas encore été modifiée.

Quelle analyse des impacts de ces décisions sur les personnels mais aussi sur les contributions à terme des citoyens ? N'allons-nous pas au devant de grandes difficultés si nous pensons que la convention financière (acceptée par les finances?) suffira à emporter l'adhésion tant des collectivités que des personnels concernés ? Ces derniers ont leur mot à dire. Ils seraient en détachement dans les collectivités d'accueil pendant deux ans. Bien, mais, après ? Oui, après, nous demandons vous au dernier CTM ? Intégration ? Départs en retraites ? Retour ? Et, si intégration, quel traitement de la situation de ces personnels au regard de la retraite. En ferons nous, comme cela a été fait pour les OPA (avant les ultimes correctifs), des poly-pensionnés avec toutes les conséquences négatives que cela emportent. Nous devons autre chose aux agents.

Pourquoi ne pas inscrire dans la loi que sur ce type d'intégration, le temps passé à la FPE est pris en compte comme du temps cotisé à la CNRACL ? Si non, je crains que nous n'encourageons pas, mais alors pas du tout, les agents à chercher un point de chute en collectivité.

Sur l'emploi toujours, nous attendons quelques éclairages sur la mise en œuvre de ces nouvelles tranches d'amputation : qui ? comment ? où ? Une fois encore l'impression qui domine, après les précédentes saignées, semble bien le sacrifice des services interministériels (DDTM) et des

opérateurs (Voies Navigables de France, Météo France, IGN, IFSTTAR, ONEMA, ONCFS, Agences de l'eau).

Quelle organisation pérenne dans ces conditions pour la prise en charge des missions ? pour la localisation des services ? pour la proximité due aux citoyens ?

A plusieurs reprises, nous avons appelé l'attention du CTM sur l'adéquation missions/moyens qui n'est plus respectée au sein des établissements publics et des services de notre ministère. Ils subissent de plein fouet les mesures de réduction des effectifs de la MAP.

Ainsi, par exemple, sur les Agences de l'eau, nous constatons :

- une tendance globale à renforcer les missions des Agences sans les doter des moyens nécessaires ;
- une baisse d'effectifs injustifiée alors que, dans le même temps, l'analyse comparative, menée dans le cadre de l'étude Budget Base Zéro (BBZ), montre le manque d'effectifs ;
- la poursuite inconsidérée de réduction des dépenses de fonctionnement de moins 4% en 2014 et 2015 qui conduit inévitablement à envisager un fonctionnement en mode dégradé.

L'impact sur les charges, les conditions de travail et la montée des risques psycho-sociaux qui affectent déjà certaines agences de l'eau nous inquiète. Depuis l'été 2012, par exemple dans l'Agence de l'Eau Loire Bretagne, deux services sont confrontés à des problématiques identifiées comme des risques psycho sociaux dont un accroissement d'arrêts maladie assez longs, de réaffectation de personnels en urgence pour les protéger.

Par ailleurs, nous vous avons interpellé sur la situation alarmante de l'agence de l'eau Artois Picardie

Dans le même temps, les bonnes nouvelles sur le plan des rémunérations ne sont pas légions. Ainsi, alors que nous avons tous dénoncé une PFR opaque et inégalitaire, nous ne pouvons que dénoncer et regretter les propositions fonction publique d'un nouveau régime indemnitaire tout aussi nébuleux. Un projet que l'administration veut imposer après un minimum de concertation. C'est inadmissible au regard des engagements en matière de dialogue. Ces mesures injustes ajoutées au gel de la valeur du point d'indice ne peuvent pas redonner confiance aux personnels dans le changement et le pilotage des fonctions publiques.

Nos questions demeurent sur de nombreux sujets, et pour celui des agents en position normale d'activité à l'extérieur de notre ministère il devient urgent de mettre en place un comité de suivi national de ces situations, de nos interventions et de nos questions. Cette fois nous ferons référence aux personnels en poste au ministère de la Défense : de nombreux engagements pris par les deux ministères ne sont pas, ou peu respectés. Malgré les nombreux discours rassurants, la convention passée entre le MEDDE et le MINDEF et nos interventions sur ces sujets nous déplorons :

- de nombreux retards dans les communications des pièces administratives des agents (notification des bonifications, des arrêtés de changement de situation, calcul des primes, avancement...)
- des réalisations d'entretiens professionnels en dehors des règles élémentaires en terme de délais, de traitement des aspects formation, un agent n'a toujours pas eu son entretien 2011 ;
- un dysfonctionnement du service social du MINDEF envers les agents MEDDE ;
- pour une majorité d'agents l'absence de médecine de prévention et du minimum de visite médicale depuis le premier janvier 2011 ;
- des difficultés récurrentes pour accéder aux formations et informations du MEDDE ;
- des règles d'aménagement et de réduction du temps de travail à géométrie variable couplé avec

une absence de volonté manifeste de mettre en œuvre les horaires variables alors que le matériel pour le permettre est là ;

- l'absence de réponse au demande d'un agent d'un entretien de carrière.

Ces situations exigent leur prise en charge. Elles justifient nos demandes de mise en œuvre d'un comité de suivi mais aussi le respect des chartes de gestion passées entre les ministères. Sur ce même sujet nous rappelons nos interrogations sur les situations des personnels en charge des questions d'éducation et de sécurité routière hors des IPCSR qui relèvent de nos statuts ministériels. Le ministère de l'intérieur enquête sur ces agents : que pouvez-vous nous en dire ? Quels échanges sur ces sujets sont programmés avec nous ? Quelles perspectives de retour pour ces personnels qui ne souhaitent pas être transférés au MI ?

D'autres sujets sont toujours en souffrance malgré nos relances et interventions ici :

- l'absence de réflexions engagées sur le dialogue social et les moyens pour le conforter, le rendre plus efficace et porteur de progrès pour tous : quel bilan ? quelle évaluation de l'agenda social 2012 ?

- le traitement des dysfonctionnements des CAP locales et nationales ;

- les suites aux engagements des assises des métiers des ingénieurs ;

- le traitement des dysfonctionnements de gestion administrative des personnels (situation administrative, avancement d'échelon, de grades et paie) ;

- la lutte contre la précarité au sein de nos services avec la mise en œuvre, comme prévu initialement, de la titularisation et l'extension des droits des personnels non titulaires (mobilités...), sans oublier les nombreux vacataires allègrement recrutés pour compenser les pertes d'emplois. C'est injuste et anormal dans ces périodes de rareté des emplois.

Sur ce point, le chantier inscrit à l'agenda social, d'extension du statut des contractuels des Agences de l'eau à l'ONEMA et à l'ONCFS constituait une réelle opportunité ; ce chantier doit être ré ouvert en urgence

Enfin, des discussions sur l'harmonisation, par le haut, des régimes indemnitaires au sein du CEREMA doivent s'engager.

Je vous remercie.